

FILIERE SOCIALE

Promotion interne *

Grade d'accès	Quota à respecter	Conditions à remplir	Stage
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	1 pour 3 (décret n°2013-489 du 10 juin 2013- article 6)	⇒ Assistant territorial socio-éducatif et Educateur de jeunes enfants justifiant d'au moins 10 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement	6 mois

***Attention :** Les conditions fixées par chaque statut particulier pour l'inscription sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne s'apprécient au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle est établie la liste (article 21 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013).